

Qui sont les 100.000 réfugiés arrivés en Belgique en 2022 ?

Les deux tiers des réfugiés en Belgique sont des Ukrainiens qui ont fui la guerre et bénéficient directement du statut de réfugié. Les autres sont afghans, syriens, palestiniens ou burundais. Leur nombre n'a jamais été aussi élevé depuis la crise de 2015.

MAXIME BIERMÉ

L'année 2022 a été une année intense en termes d'asile et de migration. » Voilà comment la secrétaire d'Etat compétente en la matière, Nicole de Moor (CD&V), a introduit sa présentation des statistiques annuelles de l'accueil en Belgique. Elle aurait aussi pu parler d'année record car jamais dans son histoire, la Belgique n'a dû accueillir plus de 100.000 étrangers sur son territoire en une seule année.

1

Deux tiers des arrivants sont des Ukrainiens
Pour arriver à un total de 100.000 demandeurs d'une protection, il faut un peu mélanger des pommes et des poires, ou plutôt des Ukrainiens et des non-Ukrainiens. Un peu plus de 63.000 personnes ont fui les bombes de Vladimir Poutine et ont demandé une protection temporaire à la Belgique. Il s'agit d'un mécanisme européen qui n'avait

jamais été activé depuis sa création il y a vingt ans. Il permet aux ressortissants ukrainiens de bénéficier directement de l'accès à tous les droits d'un réfugié reconnu, dont le CPAS. L'arrivée des Ukrainiens a mis une certaine pression sur les communes et le marché locatif, mais elle n'est pas la cause principale de la crise de l'accueil qui a fait la une des médias dans la seconde moitié de 2022.

2

Des chiffres records depuis 2015
Si le système de l'accueil a craqué, avec pour conséquence que des femmes, des enfants et des mineurs non accompagnés ont dormi dans les rues de Bruxelles, sans parler du squat à Schaerbeek où cohabitent environ mille personnes sans solution d'hébergement, c'est parce que la Belgique n'était pas en capacité d'absorber le flux de demandeurs d'asile. Près de 37.000 demandes ont été enregistrées, du jamais vu depuis la crise syrienne de 2015. Une

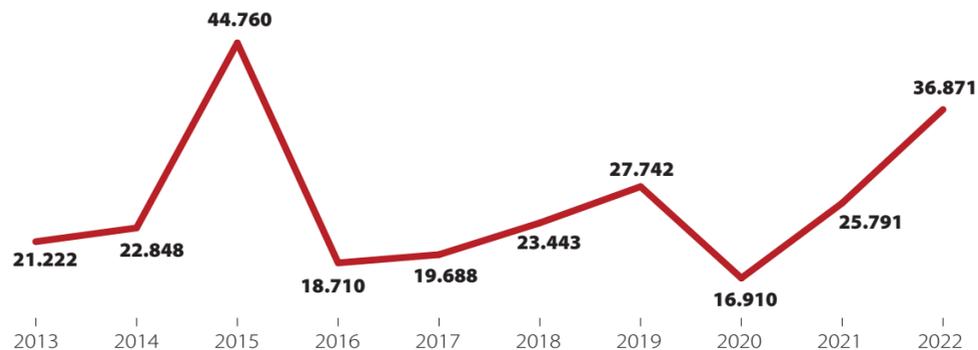
augmentation que l'on constate dans la plupart des pays d'Europe. « Outre la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne ou encore l'Autriche sont particulièrement concernés », note Dirk Van den Bulck, directeur du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). « Le nombre de destinations est plus limité qu'en 2015 car, à l'époque, les pays scandinaves étaient très prisés. Ce n'est plus le cas. La moyenne annuelle de la Norvège correspond à un seul mois en Belgique. »

3

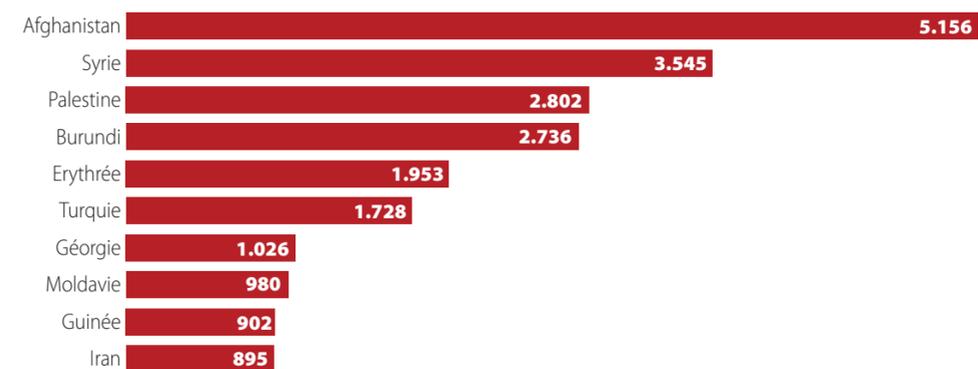
La filière burundaise
Les chiffres des demandes d'asile sont gonflés par l'arrivée de près de 3.000 Burundais sur notre territoire en l'espace de quelques mois. Entre septembre et décembre, il s'agissait de la deuxième nationalité la plus représentée dans les demandes d'asile. « C'est une illustration de l'augmentation des possibilités de voyager vers l'Europe », détaille Dirk Van den Bulck. « Beaucoup d'Indiens ou de Bangladais sont arrivés en Autriche via la Turquie ou la Serbie grâce à des nouvelles filières. » Le cas des Burundais est typiquement belge même si l'on constate aussi une augmentation

des demandes d'asile de cette nationalité en France et en Suisse. Le fait qu'il ne fallait pas (jusqu'à une décision européenne fin 2022) de visa pour voyager du Burundi vers la Serbie n'est toutefois qu'une partie de l'explication. « La perception s'est installée qu'en Belgique les Burundais pouvaient avoir l'asile facilement en raison d'une jurisprudence du Conseil du contentieux qui indiquait une reconnaissance systématique à l'égard des Burundais, ce qui n'est pas le cas dans les autres pays. » Le taux de reconnaissance de cette nationalité pointe effectivement à 81 % chez nous.

Evolution du nombre de personnes ayant introduit une demande de protection internationale depuis 2013

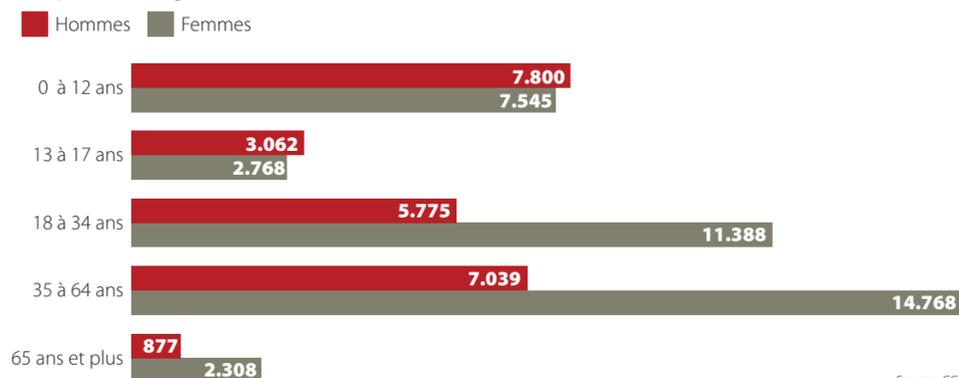


Top 10 des pays dont sont originaires les demandeurs d'asile



Guerre en Ukraine: les personnes bénéficiant d'une attestation de protection, par genre et par tranche d'âge

En 2022, 63.356 personnes ont bénéficié d'une protection suite à la guerre en Ukraine: 24.553 hommes, 38.777 femmes et 26 personnes de genre non déterminé.



Source: CGRA

4

La majorité des Afghans sont refusés
Les images de la fuite désespérée de milliers d'Afghans lors du retour au pouvoir des talibans durant l'été 2021 sont gravées dans la mémoire collective. Ils sont plus de 6.000 à être arrivés chez nous pour demander l'asile mais, malgré la situation politique que l'on sait, 56 % des demandes ont été refusées en 2022 pour cette nationalité. La première explication tient au très grand arriéré dans le traitement des dossiers par le CGRA ; encore plus de 11.000 à l'heure actuelle. « Les décisions rendues en 2022 concernaient un

grand nombre de personnes qui ont quitté l'Afghanistan avant le retrait des troupes américaines », note Dirk Van den Bulck. « Ils résidaient en Iran et au Pakistan. D'autres ont fui pour des raisons socio-économiques. Nous prenons alors une décision de refus. La situation sécuritaire dans le pays a changé. Il est considéré comme plus sûr au niveau des risques d'incidents de violence aveugle. On pourrait discuter de la possibilité d'accorder un statut aux Afghans pour des raisons socio-économiques, mais la Belgique ne peut pas le faire seule dans son coin. »

Notre pays n'est pas spécialement prisé par les Afghans. Les chiffres sont très élevés aussi en Allemagne, en France ou en Autriche. Une particularité est toutefois à signaler dans le profil des mineurs non accompagnés. Selon le CGRA, l'information du fait qu'ils bénéficiaient d'allocations a été un facteur motivant à envoyer les jeunes Afghans vers la Belgique. « Le système a été modifié mais la perception reste présente », confirme Dirk van den Bulck.

5

Toujours plus de « dublinés »
L'échec de la politique migratoire dite de « Dublin » au niveau européen est le dernier grand facteur qui explique les chiffres records de 2022. Un peu moins de la moitié des personnes qui ont fait la file devant l'Office des étrangers cette année avaient déjà été enregistrées dans un autre pays européen et, pour certaines, avaient déjà reçu un refus mais n'ont pas été expulsées. Le Pacte sur la migration, qui est sur la table des

UE : 107.000 demandes d'asile en novembre

A l'échelle européenne, le mois de novembre confirme la tendance migratoire enregistrée en septembre et en octobre. Selon les dernières données récoltées par l'Agence de l'UE pour l'asile, la barre des 100.000 demandes d'asile enregistrées en un mois par les Vingt-Sept (et la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande) a de nouveau été franchie. Soit 107.300, un niveau record, depuis la crise migratoire de 2015/2016.

Si les chiffres ne varient guère, l'origine des personnes cherchant une protection internationale en Europe non plus. Ce sont donc de nouveau les Afghans, les Syriens et les Turcs qui sont les plus nombreux. Suivent ensuite les Colombiens et les Vénézuéliens. Si le nombre de Russes candidats à l'asile continue à augmenter légèrement, on note, pour la première fois, la présence d'Iraniens. En revanche, les Tunisiens s'effacent des statistiques, conséquence du revirement de la Serbie, qui leur impose désormais un visa pour entrer sur son territoire. V.L.A.